

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Paracha Michpatim, 5780



Après l'épisode du Don de la Torah sur le Mont Sinaï, la Parasha de la semaine nous présente un très grand nombre de commandements différents qui gèrent, pour l'essentiel, les relations que nous devons entretenir avec nos semblables.

Parmi ces Mitsvoth, nous trouvons l'injonction suivante : « si tu vois l'âne de celui que tu hais ployant sous sa charge, t'abstiendrais-tu de l'aider ?

Tu dois assurément l'aider à le décharger avec lui ! » (Chapitre 23 ; verset 5)

Ce verset nous place dans une situation très particulière. Normalement, la Torah nous interdit de haïr notre frère. Il a été créé, lui aussi, à l'image de D-ieu et nous ne pouvons pas nous permettre de rabaisser ou d'étouffer la manifestation de sa personnalité. C'est là, le projet social porté par le judaïsme.

Consciente de la difficulté de cette Mitsvah, la Torah admet qu'il reste certaines personnes qu'un individu puisse détester.

Si jamais nous voyons l'âne de cet ennemi ployer sous sa charge, nous ne pourrions tout de même pas nous détourner en le laissant seul décharger sa bête. Nous l'aiderons comme s'il s'agissait d'un ami qui serait en situation délicate et qui attendrait notre aide.

Nous trouvons dans la Parasha de Ki Tétsé un verset qui s'inscrit dans la même orientation : « Tu ne verras pas l'âne de ton frère ou son bœuf tomber en chemin et te détourner d'eux. Tu le relèveras assurément avec lui ». (Dévarim chapitre 22; verset 4)

Il n'est pas étonnant de trouver dans le livre de Dévarim des commandements déjà énoncés dans l'un des quatre autres livres de la Torah. Ce verset revient donc sur l'obligation de décharger l'animal qui croulerait sous sa charge.

Dans son commentaire sur la Torah, Maïmonide met tout de même en évidence une différence entre les deux versets. Alors que dans le texte de Mishpatim, la Torah nous demande juste de l'aider à décharger sa bête, dans le texte de Ki Tétsé, nous apprenons que nous avons l'ordre, après avoir soulagé l'animal, d'aider son propriétaire à recharger, de manière plus prudente, une partie de la charge qui était portée par l'âne ou par le bœuf. Mais nous pouvons relever une autre différence. Dans le premier verset, il s'agit de l'âne de mon ennemi alors que dans le verset de Dévarim, il s'agit de l'âne de mon frère ou de mon ami.

L'auteur du Ba'al Ha'Akéda veut créer une distinction entre le début de l'action qui se rapporte au déchargement de l'animal et à la fin de l'action qui se rapporte à son chargement.

Lorsqu'un ennemi constate la sollicitude de celui qui laisse de côté son ressenti premier et qui vient à son aide alors qu'il était en situation difficile, il ne pourra rester longtemps son ennemi. Il sera prêt à reconsidérer son comportement à son égard et à repartir sur de nouvelles bases.

Dès le moment du chargement de l'animal, ils seront de nouveaux devenus des « frères ».